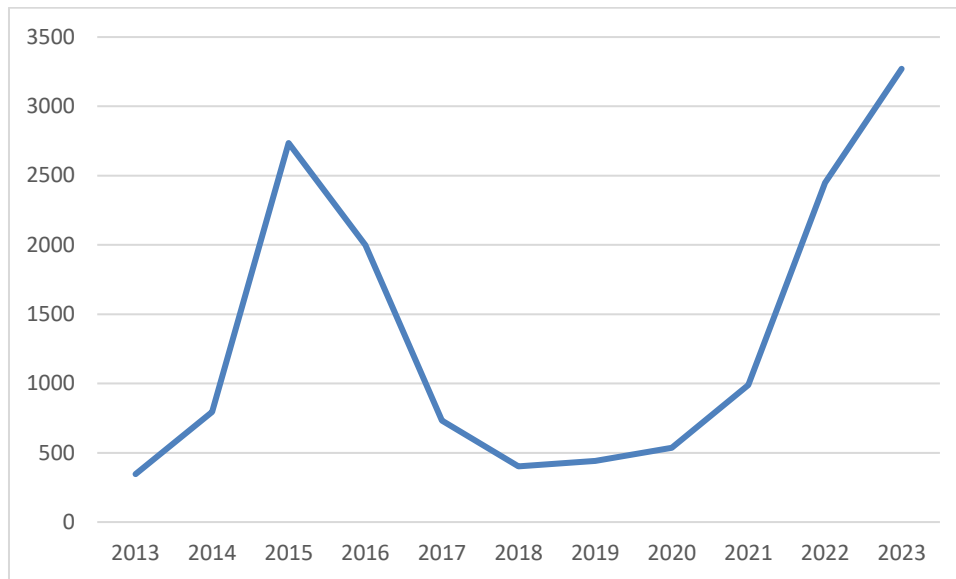




Point de situation sur l'accueil et l'accompagnement des RMNA à Genève Quelques données en annexe

En Suisse, les demandes d'asile provenant de personnes mineures non accompagnées sont relativement récentes. Le phénomène est apparu au cours des années 1990 et n'a connu une véritable ampleur qu'à partir de 2015. Aujourd'hui, les requérant-es d'asile mineur-es non accompagné-es (RMNA) représentent près de 10% des demandes d'asile.

Evolution des demandes RMNA en Suisse

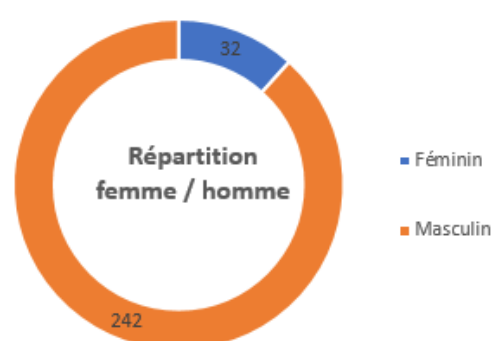
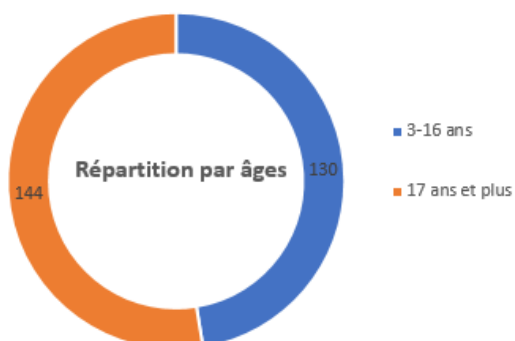


Arrivés mineurs et sans référents parentaux, ils relèvent du droit d'asile et ont besoin d'une protection juridique spécifique en raison de leur vulnérabilité (âge) conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le nombre de requérants d'asile mineurs non accompagnés attribués au canton de Genève augmente depuis plusieurs années. Les arrivées ont augmenté de 75% en une année. 300 RMNA étaient enregistrés à fin décembre 2023. Au cours de cette année, 140 d'entre eux deviendront majeurs. Ils s'ajouteront aux 284 jeunes adultes (ex-RMNA) déjà dans le dispositif. Selon les projections du Secrétariat aux migrations (SEM), le nombre des arrivées pourrait être aussi élevé en 2024 que l'an dernier.

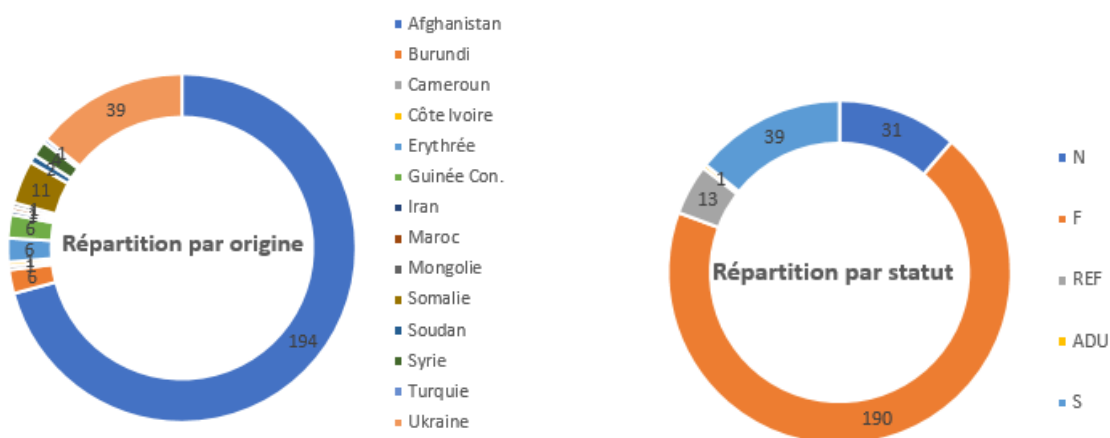
Typologie des RMNA à Genève (chiffres au 31.01.2024) :

Depuis 2022, cette population est relativement homogène : masculine à près de 90 %, sa grande majorité arrive à Genève à plus de 15 ans, la moitié à 17 ans et plus.





De même, il s'agit pour plus des 2/3 de jeunes Afghans qui ont reçu un permis F (réfugié provisoire) à leur arrivée.

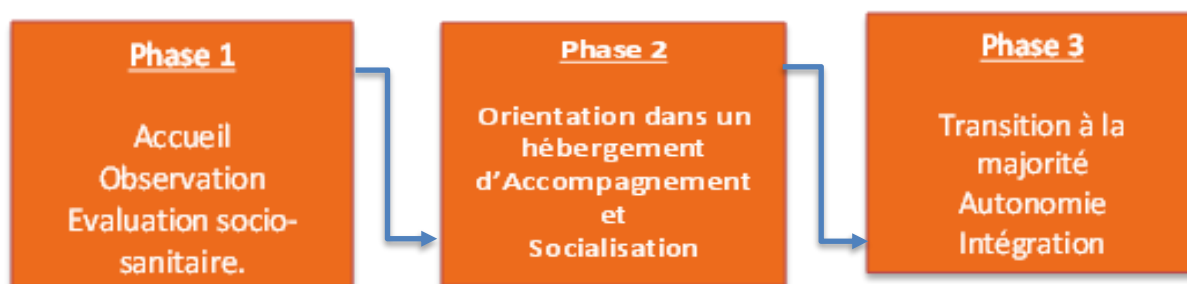


En outre, le niveau d'éducation est relativement homogène : 20 classes d'alphabétisation ont été ouvertes pour eux à ACCESS II.

Les axes d'intervention socio-éducatifs du dispositif RMNA de l'accueil au passage à la majorité

L'accompagnement éducatif vise à sécuriser les jeunes RMNA et favoriser l'expression de leurs besoins, tenant compte de leur histoire, capacités et vulnérabilités.

Trois phases significatives sont identifiées dans le parcours d'intégration du jeune dans son nouvel environnement. Pour chaque phase, un axe d'intervention qui se décline toujours en deux approches : individuelle et collective.



L'approche individuelle se met en œuvre, entre autres, par des entretiens réguliers programmés entre le jeune et son éducateur référent. Elle évolue selon les besoins du jeune, en coordination avec son assistant social référent à l'Hospice général pour ce qui concerne les démarches administratives et financières.

L'approche collective : dans le travail de groupe, c'est l'apprentissage du vivre ensemble, du respect des autres et des cultures différentes qui est visé. C'est aussi la découverte pour le jeune qu'il n'est pas seul dans sa situation, qu'une solidarité est possible et de ce que veut dire la citoyenneté.